# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2022

### 1- DROITS DE L'ADHERENT :

L'adhérent bénéficiera paisiblement des services proposés par BODYFITFORM pendant toute la durée de son abonnement. Ce droit est incessible, inaliénable et non remboursable.

Pendant la durée de l'abonnement sont compris, les congés et fermetures justifiées par l'entretien et la réparation du matériel et des locaux. Aucune cause de suspension du contrat n'est admise sans l'accord de BODYFITFORM.

L'adhérent jouira paisiblement de toutes les installations et cela en fonction du type d'abonnement et d'accès souscrit.

#### 2- IRREVOCABILITE DE L'ADHESION :

La signature du contrat d'adhésion engage irrévocablement l'adhérent.

Le client s'engage pour une durée indéterminée.

#### 3- CONCERNANT LES ABONNEMENTS :

Les abonnements sont tous facturés du 1<sup>er</sup> au 30 ou 31 de chaque mois. La première échéance correspond donc, au tarif mensuel au prorata temporis de la date de début d'abonnement. Cette première échéance est à régler le jour de l'inscription, ainsi que les frais d'inscriptions et le badge qui permet l'accès au club.

La carte membre est facturée 10€ à l'achat, à payer le jour de l'inscription. En cas de perte, l'adhérent se verra facturer une nouvelle carte.

Les contrats (PASS LIBERTE, PASS COUPLE, PASS ETUDIANT, PASS CE) proposés par BODYFITFORM sont conclus pour une durée indéterminée et renouvelable mensuellement par tacite reconduction.

Chaque échéance est prélevée sur le compte bancaire de l'adhérent, après signature du mandat de prélèvement, à la date du 2, 5, 10 ou 15 de chaque mois, au choix de l'adhérent. Cette date est modifiable à tout moment durant la durée de vie du contrat. à la demande de l'adhérent.

Les contrats à durée indéterminée sont toujours, de plein droit, renouvelable par tacite reconduction, par périodes successives d'un mois. Toutefois, chaque partie peut renoncer à ce droit et y mettre fin sans indemnité, sous réserve d'un délai de préavis de 1 mois et d'avoir prévenu l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre, signé par un coach.

# A réception du courrier, l'abonnement prend fin au 30 ou 31 du mois suivant.

En cas de défaillance dans les paiements, il pourra être exigé le règlement immédiat des sommes restant à payer. Les sommes restantes dues s'ajoutent, après mise en demeure, à des intérêts d'un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal, les frais de recouvrement restant à la charge du débiteur.

La direction se réserve le droit d'exiger la totalité des sommes restant à payer et pourra faire procéder au recouvrement de la créance par tout moyen de son choix.

# 4- CONCERNANT LES CARTES 10 SÉANCES :

Est considéré comme une séance une entrée sur le plateau musculation OU un cours collectif. Si l'adhérent suit plusieurs cours à la suite, chaque cours suivi décomptera une séance de la carte.

#### 5- OBLIGATIONS DE L'ADHERENT :

- Toute personne désirant adhérer à BODYFIFORM devra justifier d'un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive et d'une autorisation parentale pour les personnes mineures (pour qui l'accès libre 7/23h interdit).

Dans le cas où l'adhérent ne fournit pas de certificat médical, il décharge de toutes responsabilités BODYFITFORM quant aux problèmes éventuels qui pourraient survenir.

- L'adhérent est tenu de respecter le règlement interne affiché dans l'établissement.

Les horaires d'accès sont affichés dans le centre et l'adhérent en a pris connaissance. Ces horaires pourront varier à tout moment, en fonction de la nécessité du service.

- -Le non-respect de ces normes entraînera la rupture du présent contrat sans que l'adhérent puisse prétendre à contrepartie financière.
- -La direction se réserve le droit de prendre toutes les mesures qui seraient nécessaires pour garantir la sécurité et les conditions d'hygiène de ses adhérents.

#### 6- ACCES AU CLUB:

Les abonnements donnent accès à la salle de musculation de 9h à 20h30 du lundi au vendredi et de 9h à 13h le samedi.

Pour accéder au club en dehors de ces heures, une option « Accès Libre » est proposée au tarif en vigueur en plus de l'abonnement souscrit. Le club est alors en accès libre 7 jours sur 7 de 7h à 23h.

<u>Information importante</u>: il est formellement interdit de laisser entrer toute personne extérieure au club (n'ayant pas de badge ni d'abonnement).

En cas de non-respect de cette règle, une sanction se verra appliquée à l'adhérent (badge désactivé sur une période définie par la direction).

Dans le cadre de l'accès libre pour la sécurité de nos adhérents, des locaux et du matériel, un système de vidéosurveillance est en place dans le club.

La gérante de EURL LUSA , Laetitia AUBRY, est désignée comme responsable de ce dispositif.

Les images sont conservées selon le délai légal.

Pour plus d'informations au sujet de la Protection des Données Personnelles, vous pouvez consulter nos Conditions Générales d'Utilisation et Politique de confidentialité sur notre site www.bodyfitform.com.

#### 7- JUSTIFICATIFS:

**TARIFS ETUDIANT :** carte étudiante en cours de validité à présenter à chaque date anniversaire de l'adhésion

**TARIFS COUPLE**: justificatif de vie commune (factures, ou quittances de loyer ou avis d'imposition de moins de 3 mois au deux noms)

TARIFS CE : dernier bulletin de salaire ou carte de salarié.

# 8- ASSURANCE :

BODYFITFORM est assuré auprès de la compagnie SwissLife Cherbourg, conformément à la législation pour les dommages engageant sa responsabilité.

# 9- DROIT A L'IMAGE :

BODYFITFORM dispose d'une page Facebook, d'un compte Instagram et d'un site

Les informations sont destinées à un usage interne ou en vue de publicité. Un droit d'accès et de rectification est accordé à l'adhérent en s'adressant à la Direction.

#### 10- DIVERS:

La direction du club peut pour des raisons d'organisation, de sécurité ou de gestions des clients, supprimer, modifier ou ajouter des prestations ou des horaires dans le planning, sans que cela puisse entraîner de réclamations ou remboursements par l'adhérent.

